

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le 15 MAI 2025

ID : 026-212601439-20250513-2025_30-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT DE LA
DROME**

Séance du 13 Mai 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	11
Pouvoirs	2
Votants	13
Pour	13
Abstentions	00

Date de la convocation
06/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq-----
le 13 Mai à 20 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.

Absents excusés : DUMOULIN Patrick, SERREE Stéphane

Absent non excusé : RIOU Gaëtan

Pouvoirs : DUMOULIN Patrick à VALLERANT Jacques, SERREE Stéphane à CETTIER Nicolas

Secrétaire de séance : AGERON Jérémy

N° 2025-30

OBJET : Règlement cantine année scolaire 2025-2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2025-2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L 212-4 et L 212-5,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Adopte, le règlement intérieur de la cantine scolaire, annexé à la présente délibération, pour l'année scolaire 2025-2026.
- Autorise Madame le Maire à le signer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,
le 15/05/2025

Le Maire,
Agnès GENTHON

